

Centre événementiel

Les avancées du chantier

p2

Santé

Des solutions pour améliorer
l'accès aux soins

p3

Jeunesse

La réhabilitation de Toutifaut

p7

Dossier Urbanisme

**LA MODIFICATION DU PLUI :
GENÈSE & PERSPECTIVES**

p4 & 5

Vue aérienne de Sigoulès-et-Flaugeac

Édito

Ainsi va la vie des collectivités locales. Portées aux nues pour leur capacité à répondre aux besoins des Français il y a peu, elles sont aujourd'hui clouées au pilori par un Gouvernement en recherche de solutions pour contenir la dette publique.

Bien évidemment que, toutes et tous, nous devons, en fonction de nos capacités, participer à l'effort de redressement des comptes publics. Personne ne nie cette évidence. Mais nous pouvons légitimement y mettre la condition que les efforts soient équitablement répartis et les arguments justes. Malheureusement, s'il est trop tôt pour savoir comment évolueront les discussions budgétaires nationales en cours, le pire est déjà à craindre pour les collectivités locales si l'on écoute de nombreux anciens ministres dont celui qui fut même le premier d'entre eux il y a peu. Ne comprenant pas que diminuer les recettes et augmenter les dépenses de l'État allait creuser son déficit, il n'est malgré tout pas avare de conseils

pour son successeur et n'hésite pas à pointer du doigt les collectivités territoriales, responsables de tous les maux du pays selon lui.

Pourtant, elles jouent un rôle prépondérant en matière de cohésion sociale, d'organisation et de développement des territoires.

Le travail mené par la CAB en matière d'urbanisme en est un exemple développé dans cette édition. L'élaboration d'un PLUi et sa modification permettent d'adapter notre territoire au changement climatique, de programmer les stratégies de développement tout en traitant du quotidien des habitants. Ces missions essentielles, nous les menons également pour l'habitat pour lequel nos efforts permettent de construire des logements à loyers modérés, d'imaginer des logements pour les jeunes et les professionnels de la santé, de les adapter au vieillissement de la population et aux économies d'énergie. Nous ne nous résignons pas à laisser nos territoires ruraux décliner en

nous battant pour les dynamiser. C'est ce que nous faisons quand nous créons des lignes de bus, quand nous luttons contre la désertification médicale, quand nous construisons le centre événementiel, des centres de loisirs, des crèches ou des Zones d'Activités Économiques pour accueillir des entreprises et des emplois et que nous protégeons la ressource en eau.

Nous ne demandons pas forcément de moyens supplémentaires, nous sommes même prêts à participer à la diminution du déficit mais qu'on nous laisse travailler tranquillement et sereinement !

Frédéric DELMARÈS

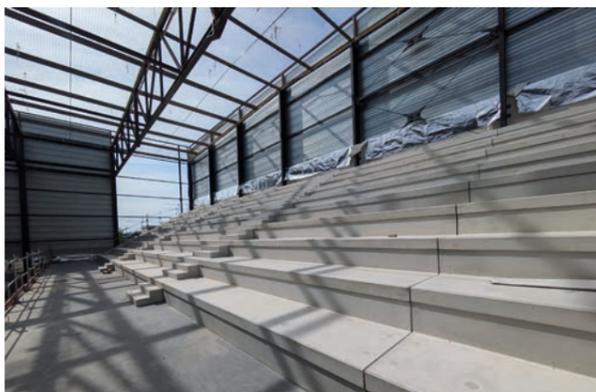
Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Maire de Creysse



Centre événementiel

où en sommes-nous ?

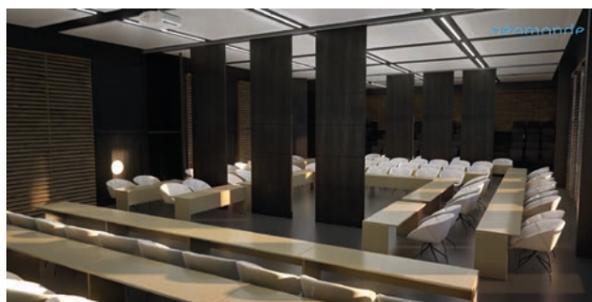
Le gros-œuvre du centre événementiel est à présent terminé et tout progresse à une allure constante, puisqu'à ce stade, **60% des travaux** ont déjà été réalisés. Il prend peu à peu l'aspect d'un **équipement moderne et fonctionnel** qui offrira de multiples possibilités. En effet, il pourra accueillir un grand nombre d'événements différents : des conseils communautaires aux congrès, en passant par des manifestations associatives ou des spectacles culturels, **la pluralité et la flexibilité** de ses salles permettront à ce nouveau centre événementiel de répondre à tous les besoins du territoire, mais aussi de rendre possible de nouvelles ambitions.



Concrètement, celui-ci se composera de petites salles dites « de conférence », d'une plus grande salle sécable en trois, qui pourra recevoir jusqu'à 300 personnes, ainsi que d'une volumineuse salle de spectacle de 1 300 m², elle aussi pensée pour permettre une **véritable polyvalence d'usage**. Cette salle disposera d'une scène démontable et de gradins fixes et rétractables, afin de pouvoir varier les jauges et les différents événements. Avec les gradins rétractables et les gradins fixes, la salle pourra accueillir 1 400 personnes assises, tandis qu'en combinant un public assis et debout, sa capacité d'accueil maximale atteindra les 2 800 places. Le centre dispose également d'une mezzanine qui pourra aussi, pour

certaines occasions, recevoir du public. Grâce à ces aménagements, les capacités d'accueil du centre événementiel seront optimales.

À cette attention portée à la polyvalence de l'équipement, s'ajoute celle accordée à **sa performance et à sa durabilité**. Un double traitement acoustique assurera à la fois la qualité sonore du lieu et le confort des habitations environnantes. Les différents matériaux utilisés ont fait l'objet d'un choix éclairé, prenant en considération leur durabilité et leur origine locale. L'entreprise périgourdine Vigier, qui réalise les travaux, met tout en œuvre pour proposer un équipement pérenne, dont la construction et le fonctionnement s'ancrent dans le respect de l'environnement.



Il est déjà possible d'imaginer la configuration des lieux et l'usage qui pourra en être fait. Actuellement, le second-œuvre est en cours sur le hall et les salles de réunion, tandis que sur la grande salle de spectacles sont réalisés le bardage ainsi que l'isolation phonique et thermique. Il restera, par la suite, à équiper les locaux en matériel scénique et autres équipements nécessaires pour l'aménager, afin d'être en mesure de recevoir du public au mois d'octobre 2025, pour la soirée d'ouverture. •

Parole d' élu

Le choix de gérer notre budget avec rigueur et sérieux nous permet de dégager des capacités financières pour investir et construire l'avenir du territoire. Le centre événementiel est une illustration parfaite de cette stratégie. Cet équipement moderne et durable symbolise cette volonté politique qui vise à améliorer l'attractivité du territoire en construisant ou modernisant des équipements essentiels.

Jean-Jacques CHAPPELLET
Vice-président chargé des finances
et performance de la gestion
Maire de Thénac



Focus

Le jeudi 10 octobre, dans le cadre de la journée « Les coulisses du bâtiment », organisée chaque année par la Fédération Française du Bâtiment, 175 collégiens sont venus de toute la Dordogne pour visiter le chantier du centre événementiel de la CAB. Les élèves ont été reçus par le groupe Vigier, IDC Pro et CFA Construction Sud Dordogne, La FFB, ainsi que les services de la CAB qui ont animé cette visite pour leur faire découvrir les différentes étapes nécessaires à la réalisation d'un chantier de cette envergure. Le but était également d'attiser la curiosité des jeunes grâce à de nombreux ateliers dans lesquels ils pouvaient s'essayer aux différents métiers du bâtiment.

De quoi susciter, peut-être, des vocations !



Directeur de publication : Frédéric Delmarès

Rédaction, infographie et mise en page : Service Communication de la CAB, Maud Lalève

Photos & illustrations : CAB - Adobe - Néomonde - Mairie de Prigonrieux - Aéroclub de Bergerac - Nassima Atmane

Distribution : Communes & La Poste

Tirage : 36 000 exemplaires

Imprimerie Charron (Bergerac)

Imprimé avec des encres à base végétale et sur papier aux normes environnementales

N° ISSN 2557-0617

Ne pas jeter sur la voie publique

Comment le Centre Événementiel sera-t-il géré ?

Le 2 septembre dernier, les élus ont fait le choix de confier la gestion du centre événementiel à un **organisme dédié** dans le cadre d'une **Délégation de Service Public (DSP)**. Cette décision a été prise après une étude comparant les différents modes de gestion possibles. Il a donc été retenu que la DSP présentait les meilleures garanties pour optimiser les performances de cet équipement en le confiant à un opérateur économique spécialisé dans le secteur. Son recrutement est en cours. Il devra gérer et exploiter le centre aussi bien pour sa partie événementielle que pour ses usages du quotidien.

Quel nom et quel logo pour le Centre Événementiel ?

Tous les parents le savent, trouver un nom à un futur enfant n'est pas aisé. Aujourd'hui, les élus de la CAB sont dans cette situation. Et il n'existe pas de dictionnaire des noms des centres événementiels pour les aider. Ce nom et le futur logo de l'équipement sont importants car ils doivent favoriser la renommée du site, son identification rapide par tous en un coup d'œil tout en ayant un lien avec le lieu qu'il s'agisse de son architecture, son histoire, son terroir ou son environnement. Considérant ces enjeux, une étude est donc en cours pour aider les élus à faire un choix éclairé. •

• L'actu du territoire

La santé représente une véritable préoccupation pour la CAB, qui, dans le cadre de sa compétence, multiplie ses actions et ses outils afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et d'assurer ainsi une stabilité de l'accès aux soins sur notre territoire.

Le transfert du centre municipal de santé de Bergerac à la CAB

Le centre municipal de santé situé au 4^e étage de Bellegarde à Bergerac a été transféré à la CAB le 2 septembre dernier. En effet, la CAB qui exerce la compétence santé, peut ainsi disposer d'un panel complet pour mettre en œuvre l'**extension de l'offre médicale**.

L'objectif ici est de développer le salariat des médecins, solution indéniable contre la désertification médicale. La CAB va donc pouvoir recruter de nouveaux médecins rattachés à ce centre de santé, mais pouvant être mobiles sur d'autres communes de la CAB, pour renforcer l'offre de soins là où cela sera nécessaire.

Les médecins déjà présents ne sont pas appelés à se déplacer : il ne s'agit pas de diminuer le nombre de médecins pour combler un manque ailleurs, mais bien d'utiliser ce centre pour développer le salariat et pouvoir étendre l'accès aux soins sur le reste du territoire intercommunal.

Actuellement, ce centre de santé regroupe une équipe de 7 médecins généralistes salariés qui travaillent de concert, dans le cadre d'un **projet de santé commun**, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge des patients sur notre territoire. Depuis le début de l'année, cette structure a permis à plus de **1 350 personnes d'être soignées**.

Dans un contexte d'évolution de la pratique médicale, la prise en charge de cet équipement témoigne de la



volonté de la CAB de s'adapter aux besoins des praticiens, pour faciliter leurs conditions d'exercice et assurer l'accès aux soins pour tous les usagers. Alors que le manque de praticiens ne cesse de s'accroître, le salariat des médecins constitue un levier supplémentaire pour garantir la stabilité voire l'amélioration de l'offre de soins. •

Parole d'élus

“ Nous le savons, la France manque de médecins. Aussi, ceux qui sont disponibles sont l'objet de toutes les convoitises. Pour les attirer en Bergeracois, la CAB, associée aux professionnels de santé du territoire, déploie des moyens considérables dans le but de répondre à vos attentes et d'améliorer l'attractivité du territoire. Elle construit, rénove et agrandit des maisons de santé prisées par les médecins qui ne veulent plus exercer seuls. Elle a repris le centre de santé de Bergerac pour salarier des médecins comme beaucoup le veulent aujourd'hui. Elle développe la télémédecine et prend soin des internes présents pour les inciter à s'installer chez nous une fois diplômés.

Olivier DUPUY

Vice-Président de la CAB en charge de l'accès aux soins, Maire de Prigonrieux



L'agrandissement de deux maisons de santé

Toujours dans l'optique de lutter contre la désertification médicale, la CAB a initié en 2022 un nouveau **projet d'extension de la maison de santé de Creysse**. Afin de répondre aux demandes d'installation au sein de cette maison de santé baptisée « Bergerac Est », il est rapidement apparu nécessaire d'agrandir les locaux, qui avaient déjà fait l'objet d'un premier agrandissement en 2020. Les travaux sont en cours, le second-œuvre reste à réaliser et la livraison du bâtiment est prévue pour le 1^{er} mars 2025. Le nouveau bâtiment comptera 4 cabinets médicaux ainsi qu'un bureau dédié au sport/santé.

Même ambition en ce qui concerne la **maison de santé du Fleix**, rachetée l'an dernier par la CAB et qui fait déjà l'objet d'un projet d'agrandissement. Il s'agit ici de renforcer l'accès aux soins sur le territoire ouest du Bergeracois.

Lors d'un dégât des eaux subi cet été, la CAB n'a pas manqué d'illustrer cette volonté en soutenant le trans-

fert des professionnels de santé touchés, dans des locaux privés attenants. Pour ce faire, les travaux nécessaires ont été réalisés dans un délai de trois semaines. La continuité du suivi des patients a donc pu être assurée malgré ce sinistre. •



Maison de santé du Fleix

soins optimale, tel est l'objectif. Mais la télémédecine n'a pas vocation à se substituer aux pratiques traditionnelles, elle constitue juste une solution intéressante pour accéder à une prise en charge rapide, dans un contexte de pénurie de praticiens.

Un cabinet a été installé à Prigonrieux dans un local de la CAB, afin de **compléter l'offre de soins déjà existante**. Ainsi, deux cabinets infirmiers de Prigonrieux ont été associés à ce projet pour permettre un accompagnement des patients sur place. Le dialogue avec le télé-médecin est facilité et le diagnostic plus précis grâce à l'auscultation et à la prise des constantes réalisées par les infirmières. Le cabinet vous accueille sur rendez-vous le lundi de 14h à 15h et le mardi de 14h30 à 15h30. Pour prendre rendez-vous, le standard est ouvert tous les jours de 9h à 17h au : **04 85 58 13 22**

Une autre borne de télémédecine est disponible dans **l'Espace France Services de Mouleydier**. À l'inverse du cabinet de Prigonrieux, cet espace ne propose pas de consultations encadrées par des infirmières ou infirmiers. En revanche, vous pourrez utiliser le matériel sur place pour vérifier vos constantes et transmettre ces données au médecin. La borne de télémédecine est en accès libre sur les horaires d'ouverture de l'espace France Services, à savoir :

Le lundi de 12h à 18h, du mercredi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h30 à 16h30. •

Lancement d'un nouveau projet habitat

Afin d'augmenter les possibilités d'accueil sur notre territoire, la CAB a initié un projet Habitat visant à construire et à restructurer des bâtiments sur le domaine de Lespinasse, ancienne ferme située à Bergerac, boulevard Charles Garraud.

Ainsi, 12 logements locatifs autonomes de tailles diverses seront créés ou rénovés et pourront être habités par les nouveaux professionnels de santé arrivant sur la CAB.

Si le projet n'en est encore qu'au stade de l'étude, il en ressort déjà la volonté de proposer des logements pour des personnes souhaitant vivre en famille, seules, ou encore en colocation.

Ce projet permettra d'avoir en main un atout supplémentaire pour attirer les jeunes médecins et internes sur le territoire.

En outre, il s'avère que les médecins qui s'installent à Bergerac ont déjà un lien avec le territoire : ils y sont nés ou y sont venus en internat, stage ou remplacement.

Ce projet pourra être un facteur les incitant à choisir notre territoire pour exercer. Ainsi, en proposant une installation plus aisée, un cadre de vie serein et confortable, la CAB met en place des solutions concrètes pour rendre notre territoire plus attractif pour les professionnels de santé.



Petit Focus sur... La télémédecine

La télémédecine est une pratique médicale à distance qui permet d'établir des diagnostics ponctuels et d'assurer le suivi de certains patients n'ayant pas de médecins traitants. **Multiplier les outils pour permettre aux habitants de se soigner** dans des délais plus courts tout en maintenant une qualité de



Télémédecine à Prigonrieux

• Dossier : urbanisme

Le PLUi-HD, un document majeur pour le développement du territoire

AFIN DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS DU TERRITOIRE ET DE S'ADAPTER À SES ÉVOLUTIONS, LA CAB, COMPÉTENTE EN MATIÈRE D'URBANISME, A PROCÉDÉ À UNE MODIFICATION DU PLUI-HD

Qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi-HD correspond au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Habitat-Déplacements. Il vise à **encadrer l'aménagement du territoire** pour les quinze années à venir et sert de référence pour délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme...). Cette planification relève des compétences intercommunales depuis la promulgation de la loi Nôtre en 2015, et vaut de ce fait pour les **38 communes de la CAB**. Il permet d'harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble des communes de la CAB, afin de construire une stratégie durable d'aménagement du territoire.

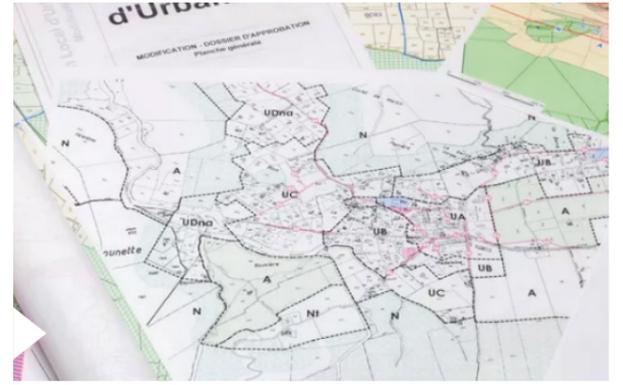
Le PLUi est enrichi de deux volets, l'un ayant trait à **l'habitat**, (PLUi-H) qui encadre donc la création de logements, l'autre aux **déplacements**, (PLUi-D) qui oriente les projets concernant le domaine des transports, d'où l'acronyme de PLUi-HD.

Le PLUi-HD constitue le dernier élément d'une imbrication de documents relatifs à l'urbanisme. En premier lieu, le Code de l'Urbanisme regroupe les normes en vigueur et doit être appliqué à l'échelle nationale. Puis, il encadre le **SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) dont l'effet s'étend sur toute la région Nouvelle-Aquitaine. Son action s'articule autour de quatre grandes thématiques : le renforcement de l'attractivité du territoire, la lutte contre la déprise et pour l'augmentation de la mobilité, l'amélioration des modes de consommation ainsi que la protection de l'environnement et la santé. Découlant directement du **SRADDET**, le **SCoT** (Schéma de COhérence Territoriale) est une réflexion stratégique sur l'organisation du territoire. Son périmètre comprend la CAB, ainsi que deux autres communautés de communes. En toute fin, vient le PLUi, dernier maillon de cette chaîne qui doit donc s'adapter aux différentes contraintes ruisselant de ces autres documents.

Concrètement, il permet **de gérer la constructibilité des terrains sur le territoire de la CAB** et de définir les zones susceptibles d'être utilisées pour accueillir des habitations, de l'activité touristique, économique ou agricole, tout en préservant les espaces agricoles et naturels.

Le PLUi-HD de la CAB a été **approuvé le 13 janvier 2020**.

Le SCoT
110 communes
3 EPCI : la Communauté d'Agglomération Bergeraoise, la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord et la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.



En revanche, elle a permis :

205 changements de destination de bâtiments

Exemple :
Le projet d'oénotourisme à Monbazillac

21 suppressions et 76 créations d'emplacements réservés

Exemple :
Un élargissement programmé de la voie verte

64 OAP* créées ou modifiées

Concrètement :
370 logements supplémentaires (sans aucune augmentation de surface)

26 nouveaux STECALs (secteurs de construction limités)

Exemple :
Projet de création d'une orangerie à Thénac

* (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

En quoi cela vous concerne ?

C'est à partir du PLUi-HD que sont instruites les demandes d'autorisation d'urbanisme, telles que la déclaration préalable de travaux ou les permis de construire et d'aménager. Tout le monde est concerné. Le PLUi-HD peut être consulté pour :

- Acheter un terrain et vérifier que la parcelle est constructible
- Visualiser l'emplacement des voiries et des réseaux d'eaux usées et d'électricité
- Construire une maison, un bâtiment d'activité économique ou agricole en s'assurant que le projet est conforme au règlement
- Se renseigner sur les projets de développement durable, d'urbanisme et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers engagés localement

Une modification en cours, pourquoi ?

Le PLUi-HD est un **document vivant** qu'on adapte pour répondre aux demandes des particuliers, entreprises, agriculteurs et professionnels du tourisme. **Les évolutions et les nouveaux besoins du territoire** doivent être pris en compte par le PLUi-HD afin de permettre un aménagement du territoire à la hauteur des ambitions de ses acteurs, tout en maintenant la protection et le contrôle de l'occupation des sols.

Après une quasi année d'existence, riche de la connaissance du terrain et du dialogue avec les différents acteurs du territoire, la CAB a décidé, en septembre 2021, d'engager une **procédure de modification** visant à en corriger certains éléments, sans pour autant remettre en cause ses orientations fondamentales.

Outre ces besoins spécifiques qui naissent à l'échelle locale, des nouveautés réglementaires entrent également en compte. Concernant l'aménagement du territoire, celles-ci s'orientent vers la réduction de la consommation d'espace. La loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, a fixé **l'objectif ZAN** (Zéro Artificialisation Nette) qui devra être atteint d'ici 2050. Ainsi, les documents d'urbanisme sont dans l'obligation de diminuer drastiquement les possibilités de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Pour cheminer vers cet objectif, la première étape imposée est de réduire la consommation foncière de moitié sur la période 2021/2031, par rapport à la décennie précédente.

Les documents d'urbanisme intermédiaires, SRADDET puis SCoT, doivent donc traduire ces objectifs nationaux au sein de leurs propres objectifs, qui orienteront les prochaines modifications du PLUi-HD. Néanmoins, la modification actuelle tend déjà vers la sobriété foncière, voulue par la loi, en cherchant à **optimiser l'espace et à privilégier la densité**.

Quels en sont les effets ?

Cette modification ne peut voir le jour qu'après concertation avec les habitants ainsi qu'après un avis favorable à l'issue d'une enquête publique, qui a eu lieu du 4 mars au 8 avril 2024. Concrètement, cette modification dispose d'un champ d'action limité. La procédure de modification ne permet pas, par exemple, de rouvrir des zones à l'urbanisation.

Quel est le rôle de la CAB ?

Le service urbanisme de la CAB est **l'interlocuteur de tous les acteurs du territoire**. Il vous renseigne, vous accompagne et vous oriente selon les possibilités accordées par le PLUi-HD et le code de l'urbanisme.

Il analyse et répond aux diverses demandes et œuvre à la sensibilisation et au conseil des porteurs de projet. Pour ce faire, l'observation du terrain ainsi que le dialogue avec plusieurs interlocuteurs sont nécessaires. Les instructeurs du service urbanisme de la CAB collaborent avec des services externes (architecte des bâtiments de France, service départemental d'incendie et de secours, l'archéologie) ainsi qu'avec des services internes (les services techniques, de GEstion et des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, (GEMAPI), d'assainissement, de l'économie...)

Une fois ce processus terminé, le dossier est renvoyé au maire de la commune concernée, qui valide et signe la demande.



Fabienne Fagette, responsable du service Urbanisme (assise à gauche) et son équipe

Une équipe à votre écoute

Au service du public tous les jours de la semaine sans rendez-vous, les instructeurs de la CAB vous accueillent et vous orientent dans vos projets. •

Le circuit d'une demande de permis de construire



Parole d'élus

“ Imaginer les évolutions du territoire, l'adapter aux changements climatiques pour le rendre résilient tout en permettant son développement sont les objectifs poursuivis par le PLUi-HD. Mais ces évolutions et ce développement ne sont possibles que si nous réglons aussi la question du logement. C'est pourquoi, nous intensifions nos actions dans ce domaine, dans l'objectif de répondre aux besoins du territoire.

Frédéric DELMARÈS,
Président de la CAB
Maire de Creysse



Des actions en faveur de l'habitat

L'enjeu que constitue l'habitat s'impose au croisement de tous les projets de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Afin de rendre possible le développement du territoire, il apparaît nécessaire de renforcer les actions pour augmenter à la fois la quantité et la qualité des logements à pourvoir. Il s'agit à terme de pouvoir proposer des solutions de logement aux habitants actuels et futurs.

Le développement des logements sociaux grâce aux Fonds de Concours

Des actions pour développer les logements sociaux
Grâce à la création, en 2013, du Fonds de Concours Habitat, la CAB participe à la production de logements sociaux sur son territoire. Les fonds de concours correspondent à des subventions, versées aux bailleurs sociaux qui en font la demande, pour soutenir la création de logements sociaux sur ses 38 communes. Ces aides financières s'inscrivent dans une volonté de la collectivité de permettre à **chacun d'obtenir un logement décent et abordable**. Depuis 2013, ce sont 882 000 euros de subventions qui ont été accordés par la collectivité pour favoriser l'accès au logement soit près de 400 nouveaux logements qui ont été soutenus.



Les aides à la rénovation : l'extension du dispositif Roxhana

Des actions pour aider les propriétaires à rénover
Lui aussi fortement dépendant du PLUi dont il constitue l'un des volets, l'habitat est au cœur des préoccupations de la CAB qui s'engage pour l'amélioration de l'offre de logements sur son territoire. Dans ce cadre, la CAB avait déjà développé, sur l'année 2019, en partenariat avec les aides publiques de l'ANAH, le Conseil départemental de la Dordogne et la Ville de Bergerac, **le dispositif « Roxhana », OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine) 2019-2023, dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Les aides Roxhana ont pour objectif à la fois d'accompagner l'adaptation des logements pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap, de lutter contre la précarité énergétique, d'agir sur l'habitat indigne et dégradé et d'aider au développement de la mixité sociale.

Dans ce cadre, Roxhana permet aux particuliers propriétaires de logements de plus de 15 ans de profiter d'aides financières pouvant couvrir jusqu'à 70% de frais des travaux ainsi que d'ingénierie pour rénover leurs biens. Les aides Roxhana sont cumulables et s'appliquent sous condition de critères nationaux, qui comprennent les ressources du propriétaire ainsi que la nature des travaux. Elles peuvent être appliquées à certains travaux de rénovation globale, de rénovation énergétique ou encore d'adaptation du logement. Entre 2019 et 2023, le dispositif Roxhana a permis plus de 3,8 millions d'euros d'aides publiques pour réhabiliter 305 logements privés sur la commune de Bergerac.

Soucieux d'améliorer le parc privé sur l'ensemble du territoire, les élus ont pris la décision de rendre ce dispositif actif pour les habitants des 37 autres communes de la CAB de manière équitable. Il sera donc rendu opérationnel à l'échelle de la collectivité dès janvier 2025.

Bergerac entreprendre

Entreprises du Grand Bergeracois, le guichet unique vous accompagne dans votre projet !

Bergerac Entreprendre, créé en 2023, est l'interlocuteur privilégié des entreprises souhaitant implanter et développer leur activité sur le territoire. Ce guichet unique, véritable outil pour soutenir l'économie locale, guide les entrepreneurs dans leurs démarches grâce à un panel de prestations adaptées à leurs besoins, allant de l'aide à la création d'entreprise à la proposition de solutions immobilières et foncières, en passant par le conseil en stratégie d'entreprises.

Venez les rencontrer ! •

Contact :
Pôle Entrepreneurial : 1 Rue Ragueneau, Bergerac
Tél. : 05 53 63 81 79 / 06 46 45 78 99
Chargée de Mission : Marie L'HOSTE



- ✓ Solutions **IMMOBILIÈRES** et **FONCIÈRES**
- ✓ Accompagnement aux **INVESTISSEMENTS**
- ✓ Accompagnement au **RECRUTEMENT**

Transports

LES BUS DE LA CAB À LA CONQUÊTE DE L'OUEST

Depuis le 2 septembre 2024, la CAB étaye son offre de transports avec la mise en place d'une troisième ligne de bus, direction l'Ouest du Bergeracois qui dessert Prigonrieux et La Force. Nous le savions, ce dernier représente le deuxième bassin de vie le plus important du territoire de la CAB après la ville de Bergerac. Il apparaissait donc nécessaire de le rendre accessible en transports en commun. C'est désormais chose faite. Cette initiative s'opère dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation John Bost, basée à La Force, qui emploie près de 800 salariés. L'entreprise participe au financement à hauteur de 50 000 euros.

La nouvelle ligne 3 permet ainsi de relier le centre-ville de Bergerac à ce double bassin car, à la fois bassin de vie et d'emploi, à raison de six rotations par jour du lundi au samedi. Les études réalisées démontrent une réelle demande des usagers pour cette liaison. La ligne a donc été ouverte dans une optique expérimentale pour une durée d'un an. La CAB, qui se veut à l'écoute des aspirations et des besoins de ses habitants, déploie des moyens en faveur des mobilités avec ce projet qui s'inscrit tant dans une dynamique sociale qu'écologique, pour un meilleur cadre de vie et une meilleure attractivité de notre territoire.

Jusqu'ici, ça donne quoi ?

Au bout de deux mois de fonctionnement, les chiffres sont encourageants. Après un premier mois ayant rassemblé 842 usagers, le mois d'octobre affiche une augmentation de 47%, avec un total de 1 236 usagers. Au-delà des données chiffrées, la satisfaction de nos usagers a été confirmée par leurs déclarations recueillies sur place. Beaucoup d'entre eux louent la praticité de cette ligne, qui permet à certains de se rendre au travail plus facilement, à d'autres, non-véhiculés, de faire des courses de première nécessité sur Bergerac, ou encore à certains jeunes de pouvoir se former. Tous s'accordent pour dire que la liaison est rapide, et le bus « pile à l'heure ».



Parole d'usagers

Chantal : « Pour moi, c'est parfait. Cette année ça tombe pile poil sur mes horaires, pour moi, c'est l'idéal. Rapide, pratique, pas de fatigue. C'est vrai que depuis La Force ça manquait je pense. »

Arlette : « Pour moi c'est très bien parce qu'on avait toujours des problèmes de stationnement, et pour la planète aussi c'est très bien qu'on utilise les transports en commun. »

Parole d'élu

« Cette nouvelle ligne démontre notre volonté de proposer à tous les habitants des moyens de locomotion pour effectuer les trajets domicile-travail, aller vers les commerces et les services publics. C'est une façon économe et écologique de se déplacer, mais aussi un moyen de lutter contre le cloisonnement social. »

Thierry AUROY-PEYTOU

Vice-président de la CAB en charge des déplacements et mobilité
Maire de Lamonzie-Saint-Martin

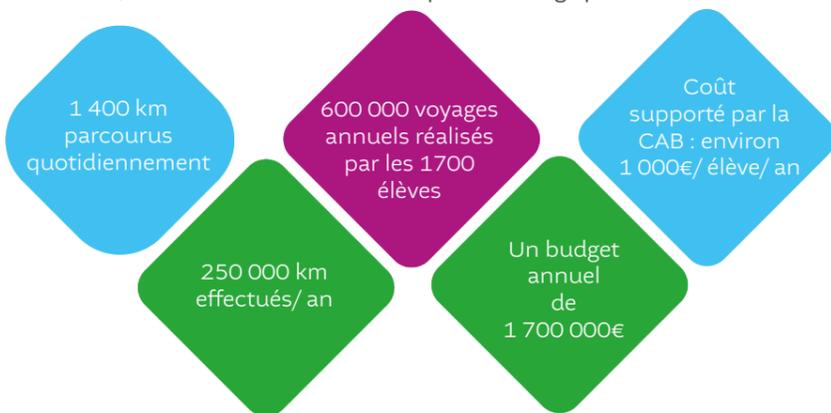


La ligne 2 s'étend pour faciliter l'accès aux soins pour tous

Parce que renforcer l'accès aux soins, c'est aussi donner l'opportunité à tous de se déplacer pour consulter, la CAB a pris l'initiative de réaliser une extension de la ligne 2 depuis le 2 décembre 2024, reliant la Gare de Bergerac au Centre Commercial des Trois Vallées, pour desservir la maison de santé de Bergerac Est, sur la commune de Cressys. Grâce au rajout d'un arrêt à proximité immédiate des locaux, les patients non véhiculés pourront désormais se rendre à leurs rendez-vous médicaux à raison de 7 rotations quotidiennes.

Zoom sur les transports scolaires

Autre compétence de la collectivité, l'organisation et la gestion des transports scolaires représentent un véritable investissement, tant en termes de moyens financiers qu'humains. Le service des transports de la CAB œuvre pour maintenir ce service public et faciliter le quotidien des usagers, grâce aux 35 circuits qui maillent le territoire et qui permettent aux enfants et adolescents de l'ensemble des communes de se rendre à l'école, au collège ou au lycée. Les coûts sont adaptés en fonction des revenus des familles. Ainsi, entre 80 et 97% du coût est pris en charge par la CAB.



Ordures ménagères : Mise en place de la redevance incitative pour les particuliers

Auparavant calculée en fonction du foncier bâti, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) deviendra, à compter de janvier 2025, une redevance et sera calculée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer. Cela s'accompagne d'un changement du mode de facturation. **La Redevance Incitative ne s'ajoute pas à la TEOM, elle la remplace.**

En effet, cette redevance (la REOMI) sera mise en place le 1^{er} janvier 2025 sur l'ensemble du territoire de la CAB. Jusqu'ici, les usagers payaient le service de collecte et de traitement des déchets via la TEOM comprise dans la taxe foncière. Le service sera dorénavant directement facturé par le SMD3.

C'est pourquoi au mois d'octobre, ce dernier a entrepris une campagne d'information auprès des usagers qui ont reçu des factures dites « pédagogiques », simulations de celles qui seront reçues l'an prochain. Sont jointes à ces documents, les modalités pour adhérer au prélèvement automatique, qui peut être, au choix, réalisé en une seule ou en trois fois. Les usagers qui avaient opté pour une mensualisation de leur taxe foncière peuvent se manifester afin d'actualiser la mensualisation en déduisant le montant de la TEOM 2024. Pour cela, il convient d'effectuer une demande auprès des Finances Publiques de la Dordogne, sur l'espace particulier en ligne, par la messagerie sécurisée ou par téléphone, en indiquant le montant estimé de l'impôt : le montant total de la taxe foncière 2024 auquel est soustrait le montant de la TEOM.

Exemple ci-contre :

Total de la taxe foncière 2024 : 1 772 €

Montant de la TEOM 2024 : 285 €

Montant à signaler aux impôts pour une révision de la mensualisation : 1 772 € - 285 € = 1 487 €.

Ceci n'a aucun caractère obligatoire. Un réajustement sera effectué avec la taxe foncière 2025 en l'absence de signalement auprès des impôts.

Taxes foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communal	Taxes	Taxe ordures ménagères	Taxe d'habitation	Total des cotisations
Taux 2023	54,74 %	%	8,78 %	0,165 %	12,12 %	0,205 %	
Taux 2024	54,74 %	%	9,78 %	0,162 %	13,15 %	0,193 %	
Adresse							
Base	2171		2171	2171	2171	2171	1693
Cotisation	1188		212	4	285	4	
Cotisation base							
Adresse							
Base	1144		184	3	253	4	
Cotisation 2023	1188		212	4	285	4	1693
Cotisation 2024							
Variation	+3,85 %	%	+15,22 %	+33,33 %	+12,65 %	0 %	
Commune	121,80 %	%	11,76%	75,44%	0,564%	19,60%	0,485%
Taux 2024	121,80 %	%	11,76%	75,44%	0,38%	19,80%	0,485%
Bases terres non agricoles	9		9		11	9	
Bases terres agricoles							
Cotisation 2023	11		1		2	0	14
Cotisation 2024	11		1		2	0	14
Variation	0 %	%	0%	%	%	0 %	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forcé	Majoration base terres constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base Etat					Droit association		
Base collectivité					Droit feu		
Pour assurer la compensation à l'impôt de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une relance sur le produit de la taxe foncière de 530604 €.							65
La base communale des terres agricoles exonérée est de 2 €.							
Dégrèvement Habitation principale							
Dégrèvement JA Etat							
Frais de gestion de la fiscalité directe locale							
Total taxe foncière							1772
Montant de votre impôt							

La tribune des élus

Aucune tribune reçue à la date de dépôt.

Francis BLONDIN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU

L'accueil de loisirs de Toutifaut

Afin d'améliorer l'accueil des enfants de son territoire, la CAB a mis en œuvre un projet de réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Toutifaut.

Ce complexe, situé sur un terrain arboré très vaste d'une superficie de 5 hectares, se compose actuellement de plusieurs préfabriqués vieux de plus de 40 ans. La CAB a donc pris l'initiative de le rebâtir afin de proposer des locaux neufs qui puissent accueillir les enfants dans de meilleures conditions en augmentant leur bien-être. Cet aménagement aura également pour effet un accroissement de la capacité d'accueil de la structure, qui passera de 186 à 202 enfants. Le projet en est pour l'instant encore à ses débuts et se fera en plusieurs étapes. La destruction des bâtiments condamnés est en cours et la première phase de travaux commencera quant à elle mi-2025 : il s'agira alors de construire deux nouveaux bâtiments, l'un dédié aux enfants âgés de moins de 6 ans, l'autre destiné aux plus de 6 ans.



Les objectifs du projet

Grâce à ce nouvel aménagement, les locaux seront mieux adaptés aux enfants accueillis et ces derniers auront davantage l'opportunité d'échanger et de se retrouver autour d'activités et de temps de convivialité, sans cloisonnement entre chaque tranche d'âges. Ce fonctionnement correspond d'ailleurs aux normes des ALSH, puisque les réglementations en vigueur sont adaptées selon ces deux groupements : les moins et plus de 6 ans. Ces modifications permettront aussi un accueil plus souple.

À quoi ressemblera le nouvel ALSH ?

Le bâtiment des moins de 6 ans disposera de salles de motricité aménagées et équipées pour répondre aux besoins des enfants ainsi que des salles consacrées aux activités dites « calmes », permettant notamment de proposer aux petits un temps de sieste, ainsi que d'un spacieux foyer central pour se regrouper. Du côté des plus grands, le bâtiment sera composé d'un grand foyer de 126 m² permettant l'organisation d'ac-

tivités regroupant un grand nombre de jeunes et de deux salles d'arts plastiques pour des animations faisant appel à la créativité.

La structure sera complétée par deux salles dédiées aux activités « calmes » qui pourront accueillir des jeunes souhaitant par exemple s'accorder un temps de lecture ou de jeux de société.

Une des caractéristiques principales de Toutifaut est son immense parc arboré qui s'étend sur presque 5 hectares. Le projet de réhabilitation du centre repose aussi sur la volonté de réinvestir cet espace, qui constitue une réelle richesse et représente pour certains enfants la seule opportunité de jeux et d'activités en extérieur.

Pour permettre plus de temps en plein air, quelles que soient les conditions météorologiques, le nouvel ALSH disposera de quatre préaux au total ; un grand préau sur tout l'angle du bâtiment des moins de 6 ans et 3 préaux séparés pour les plus de 6 ans.

Des installations sont également prévues pour permettre des jeux et activités sportives notamment.

Cette réhabilitation a été pensée en plusieurs temps afin de maintenir l'accueil des enfants tout au long de la réhabilitation. Ainsi, la démolition des bâtiments actuels ne sera réalisée qu'une fois les nouveaux bâtiments prêts à recevoir les enfants.

La livraison de ces derniers est prévue pour la fin d'année 2026. •



Accueil de loisirs à Creysse

UNE SOLUTION POUR PALLIER LA HAUSSE DES DEMANDES

Dans l'objectif de renforcer les solutions d'accueil sur son territoire, la CAB a étendu la période d'ouverture de l'ALSH de Creysse aux vacances scolaires.

Pendant la première semaine des vacances d'octobre, l'Accueil de Loisirs de Creysse avait exceptionnellement ouvert ses portes aux 3-12 ans pour répondre aux nombreuses demandes des familles, restées sans solution de garde. Le site était auparavant réservé au centre Ado'roc accueillant des adolescents sur les périodes de vacances scolaires et à l'accueil des plus petits exclusivement les mercredis après-midi. Face à une augmentation conséquente des demandes, il s'est avéré nécessaire d'étendre les capacités d'accueil dans un délai très court.

LA CAB a donc investi les locaux disponibles pour proposer une solution de garde aux familles le sollicitant. L'accueil de loisirs de Creysse pouvait donc recevoir 48 enfants du lundi 21 au vendredi 25 octobre.

L'expérience pourra éventuellement être reconduite si de nouveau des situations tendues en termes de demandes étaient constatées à l'avenir.

Pour en savoir plus, un seul numéro, le Guichet Jeunesse : 05 53 27 98 82. •



Projet de territoire

UN PROJET POUR TRACER DES PERSPECTIVES SUR LE LONG TERME

La CAB a initié le processus de rédaction de son projet de territoire dans le but d'orienter durablement sa stratégie de développement territorial.

Le projet de territoire est une feuille de route qui regroupe tous les objectifs que se fixe la collectivité en ce qui concerne le développement de son territoire. C'est un document transversal et fédérateur qui constitue le cadre de référence des politiques publiques à mettre en œuvre à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Le projet de territoire s'impose comme un outil à adapter aux réalités du territoire, pour fixer des objectifs relevant des différents domaines de compétences de l'intercommunalité que représente la CAB et constituer un ensemble cohérent. Cette démarche, reconnue par la loi sans pour autant constituer une obligation, relève aussi d'une volonté de réaffirmer l'identité du territoire, au travers d'un projet d'ampleur qui inclut tous ses acteurs. Outre cet ancrage dans le territoire intercommunal, le projet de territoire s'inscrit aussi dans le temps : c'est une vision à long terme des objectifs et des ambitions pour l'avenir du territoire ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation. Ses perspectives seront donc tracées pour les dix prochaines années, et orienteront toutes les initiatives prises par la CAB, quel que soit l'échelle ou le domaine concerné.

Les objectifs opérationnels qui découleront de ce projet sont multiples. Ils viseront, par exemple, la création de richesses et d'emplois, l'augmentation de la population, le soutien aux infrastructures publiques et privées, en vue de répondre aux besoins de la population actuelle et future ainsi que la recherche de l'autonomie alimentaire, en s'appuyant sur la production locale.

Comment construit-on le projet de territoire ?

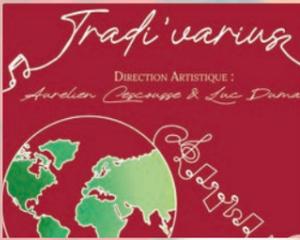
Ce projet doit être construit en concertation avec le conseil de développement et les acteurs locaux impliqués dans la vie du territoire, pour redéfinir, ensemble,

les axes prioritaires de l'action de la CAB, en prenant en compte toutes les spécificités et les enjeux locaux. Les objectifs affirmés à l'issue de ce processus, devront, bien sûr, être adaptés aux enjeux environnementaux et climatiques actuels, pour envisager l'avenir du territoire de manière durable, et dans le respect de la nature. Afin d'être accompagnée dans ce processus, la CAB a retenu un cabinet d'études spécialisé, dont l'expertise permettra de lui fournir un projet de territoire « clé en mains » à l'armature solide, pour pouvoir communiquer auprès de ses partenaires.

Le cabinet CGI a été choisi, et a, après une rencontre avec les élus lors d'une réunion le 11 septembre, initié la première phase du projet. La construction du projet de territoire se décline en effet en trois étapes. Il s'agit tout d'abord de réaliser un diagnostic du territoire en s'appuyant sur des études, qui sera présenté et discuté en fin d'année. Ce diagnostic est actuellement en cours de finalisation. Une fois cette première étape réalisée, le cabinet s'occupera d'animer la concertation et de définir le plan d'action pour ce projet, avant de débiter l'élaboration du projet en lui-même, dont la version finale sera proposée en juin 2025. •



• L'agenda du Centre Culturel



Sam. 11 & dim 12 janvier
(au Centre Culturel)
Concert du Nouvel An
Musique

Pour le célèbre concert du Nouvel An, les 70 musiciens de l'orchestre de l'Union Musicale Bergeraoise vous emmènent dans une traversée authentique à la découverte de morceaux d'ailleurs et d'avant, pour vous immerger dans un univers sonore unique. • 10€



Sam. 1^{er} février
(au Centre Culturel)
Par ici la sortie
Théâtre

De 24€ à 28€

Une comédie familiale rythmée et surprenante où trois collègues de bureau se retrouvent pris dans... un Escape Game. •



Jeu. 20 février
(au Centre Culturel)
Paul Mirabel
Humour

La star du stand-up à l'humour décalé revient avec ce spectacle plus intime qui parle de l'amour au sens large : Des relations familiales, amicales, amoureuses, des passions, des rêves, de tout ce qui nous rend vivants... • De 30€ à 38€



Ven. 21 mars
(au Centre Culturel)
Alain Chamfort accompagné de Valli
Conversation musicale

Alain Chamfort livre « le meilleur de lui-même » avec ce spectacle mêlant musique et confidences, pour une rencontre intime et surprenante avec ce grand nom de la chanson française. • De 27€ à 32€



Jeu. 10 avril
(à l'Auditorium)
Fantasmata
Danse

Une danse des ombres qui brouille les perceptions : réel, imaginaire, le mouvement est quelque part entre les deux, même ce qui semble figé ne l'est pas : la lenteur bouge. • De 13€ à 15€



Mer. 7 mai
(au Centre Culturel)
Royaume
Danse

Une pièce chorégraphique hip hop pour six interprètes féminines, mettant en lumière des histoires de femmes dans l'intimité et la sincérité. • De 24€ à 28€



Mar. 28 mai
(à l'Auditorium)
Des images et des sons
Conférence musicale

À la croisée des sciences et de la musique, cette conférence aura pour objet l'étude du cerveau du musicien. A-t-il des particularités par rapport au cerveau ordinaire, qu'est-ce qui s'y produit lors du processus de composition, lors de l'écoute des morceaux ? Autant de questions abordées à l'aide d'exemples concrets, en s'appuyant sur l'imagerie médicale. • De 13€ à 15€



Ven. 17 janvier
(au Centre Culturel)
Olivia Ruiz
Musique

Après sept ans d'absence, Olivia Ruiz fait son grand retour sur scène pour vous faire vibrer avec un nouvel album « La Réplique », qui allie la moiteur d'un rythme latin et les grondements rageurs de l'électronique. • De 30€ à 38€



Mar. 11 février
(à l'Auditorium)
Cartable
Théâtre

À la rentrée, une professeure des écoles découvre ses élèves, petits humains aux grandes personnalités, et prend avec eux le chemin d'une année inoubliable... • De 13€ à 15€



Jeu. 13 mars
(à l'Auditorium)
Marilyn
Théâtre musical

Un spectacle saisissant mettant en voix les dernières confessions de Marilyn Monroe, deux mois avant sa mort, dans une atmosphère intime et mystérieuse. • De 13€ à 15€



Jeu. 27 mars
(au Centre Culturel)
L'heure des assassins
Théâtre

Une comédie policière signée Julien Lefebvre, qui vous plongera au cœur d'une intrigue pleine de rebondissements, dans le XX^e siècle londonien. • De 27€ à 32€



Sam. 12 avril
(au Centre Culturel)
Laura Calu
Humour

Un spectacle drôle et percutant, qui n'en oublie pas pour autant d'être intime. Laura Calu y évoque les incohérences de son époque mais aussi ses propres contradictions, avec l'aide de ses personnages haut-en-couleurs qui prennent la relève, lorsqu'elle préfère se cacher. Une véritable ode à l'autodérision. • De 24€ à 28€



Ven. 23 mai
(au Centre Culturel)
AVishai Cohen Quartet
Musique (Jazz Pourpre)

Dans le cadre de Jazz Pourpre 2025, le trompettiste Avishai Cohen jouera, en quartet, les morceaux de son nouvel album d'une grande liberté formelle, invitation à la rêverie et à l'apaisement. • De 27€ à 32€



Juin
(hors les murs, communes concernées en cours)
Illusions
Théâtre

Un spectacle hors-murs par le Théâtre du Roi de Cœur, plein de révélations et de bouleversements, qui raconte l'histoire de deux couples mariés depuis plus de 50 ans, dont la relation se teinte de couleurs improbables à l'approche de la mort. •



Sam. 25 janvier
(au Centre Culturel)
FiBRaM
Quatuor Danse / Musique

Où se mêlent voix, oud et mouvement dans une atmosphère nébuleuse, entre imaginaire et réel. • De 15€ à 20€



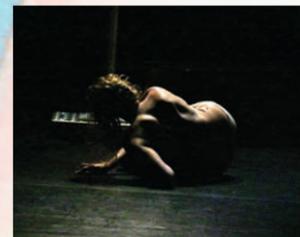
Sam. 15 février
(au Centre Culturel)
La Claque
Théâtre / Musique

Un spectacle drôle, musical et interactif qui raconte l'incroyable histoire d'un chef d'orchestre d'applaudissements. • De 24€ à 28€



Mar. 18 mars
(à l'Auditorium)
Enfant d'éléphant
Théâtre d'ombres

L'histoire loufoque d'un petit éléphant à la curiosité sans limites, racontée en ombres, objets, matières, et musique, pour une belle envolée dans la fantaisie. • De 13€ à 15€



Sam. 29 mars
(à l'Auditorium)
Après la vague
Théâtre

Imaginez-vous : vous avez la quarantaine, une vie plutôt tranquille et vous faites un jour, dans la rue, la rencontre de... vous-même. Cette femme, qui vit sur un trottoir, elle vous ressemble ; c'est vous. C'est l'étrange histoire de Bergamote, dans ce seul en scène troublant et tendre, aux frontières de l'extra-ordinaire. • De 13€ à 15€



Ven. 18 avril
(au Centre Culturel)
Vous qui savez ce qu'est l'Amour
Performance lyrique et théâtrale

Un objet inclassable de théâtre musical où les convenances, les manières culturelles, les travers du show-business sont questionnés, pour faire émerger un « schizopéra » puissant, personnel, poétique. • De 24€ à 28€

Pratique

Accueil et billetterie : 05 53 57 71 51 /
billetterie.centre.culturel@la-cab.fr
Billetterie en ligne : www.la-cab.fr

Horaires :

Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30
Jeudi : 13h30-17h30
Samedi : 9h30-12h30

Ouverture exceptionnelle de 13h30 à 17h30 le samedi pour les spectacles programmés en soirée et le dimanche. Ouverture des portes 1 heure avant le début du spectacle.

Adresses :

Centre Culturel Michel Manet
22 place Gambetta - 24100 Bergerac
Auditorium Espace François Mitterrand
23 boulevard Henri Sicard - 24100 Bergerac. •

Plus d'info sur www.cab.fr